

Texte des cartes « années/ droits ».

1841-Le travail est interdit pour les enfants de moins de huit ans.

Désormais, ton fils pourra apprendre à lire et à écrire et pourra accéder à un emploi mieux payé.

1864-Enfin, le droit de grève est accordé. L'ouvrier ne pourra plus être licencié pour fait de grève. C'est un grand pas pour la liberté d'expression dans le monde du travail.

Finie la prison pour fait de grève !

1884-Loi Waldeck-Rousseau : les syndicats sont autorisés, les ouvriers pourront défendre leurs droits et négocier avec le patronat.

Ce soir, réunissez-vous au café pour préparer le prochain conflit social !

1906-Repos hebdomadaire obligatoire (le dimanche le plus souvent).

Vive les fêtes au coron !

1911- Généralisation de la retraite :

Grâce à sa pension, Pépé Gaston n'est plus une charge à la maison.

1919-Journée de travail réduite à huit heures :

J'ai désormais plus de temps à consacrer à mes marmots.

1936-Pour la première fois, la gauche est au pouvoir. La signature des accords de Matignon nous permet d'obtenir : une augmentation des salaires, la confirmation du droit syndical, des délégués ouvriers, mais aussi 15 jours de congés payés et la semaine de 40 heures.

Pour la première fois, en famille, nous partons à la mer.

1945-Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la sécurité sociale est créée : elle offre une protection sociale à toute la famille (retraite, santé,chômage,maternité, accident du travail...)

BRAVO ! Vous avez conquis vos droits sociaux mais la conquête des droits sociaux n'est pas terminée...

Exemples de cartes :

1936-

Pour la première fois, la gauche est au pouvoir.

La signature des **accords de Matignon** nous permet d'obtenir : une augmentation des salaires, la confirmation du droit syndical, des délégués ouvriers, mais aussi 15 jours de congés payés et la semaine de 40 heures.

Pour la première fois, en famille, nous partons à la mer.

1945-

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la **sécurité sociale** est créée : elle offre une protection sociale à toute la famille (retraite, santé,chômage,maternité , accident du travail...)

BRAVO !

Vous avez conquis vos droits sociaux mais la conquête des droits sociaux n'est pas terminée...